

COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Rapport n° CP 2021-315

LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA SANTÉ EN ÎLE-DE-FRANCE
4ÈME AFFECTATION POUR 2021

Texte de l'amendement :

Un article 1 est complété :

« S'engage à participer financièrement au développement des centres de santé qui facilitent l'accès à toutes les méthodes d'interruption volontaire de grossesse (IVG), et en particulier à la pratique des IVG par aspiration sous anesthésie locale »

Exposé des motifs

SOUTIEN FINANCIER AUX CENTRES DE SANTE FACILITANT L'ACCES A L'IVG

De nombreuses communes d'Île-de-France ont fait le choix de développer et de faciliter l'accès à l'IVG instrumentales dans leur centre de santé. Ainsi les villes de Saint-Denis, Romainville et Aubervilliers mais aussi de Malakoff et d'Arcueil ont décidé d'appliquer rapidement un récent décret autorisant leurs praticiens à proposer cette technique, accessible jusqu'à la 14^e semaine d'aménorrhée.

Le recours à cette pratique des IVG par aspiration sous anesthésie locale effectuée au cœur des centres de santé permet de raccourcir les délais, de pallier le manque de gynécologues sur ces territoires, de désengorger les hôpitaux et participe à rendre effectif le droit à l'IVG et à la maîtrise de leurs corps par les femmes. Il permet également de proposer des structures plus accueillantes et à taille humaine que des centres hospitaliers. Un soutien régional renforcé et spécifique doit être mis en place afin que l'Île-de-France soit réellement féministe.

Ghislaine SENEÉ

Maxime DES GAYETS

Paul VANNIER

Céline MALAISÉ